

## Vérification de paternité “in utero” : à double tranchant

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

**Date :** 23 juin 2012



Il est désormais de plus en plus facile de vérifier qui est le père d'un enfant à naître, dès la 8e ou 9e semaine de grossesse, en faisant un test génétique sur des échantillons d'ADN du bébé présents dans le sang de la mère et en les comparant avec celui du ou des papas possibles – là encore, un simple test sanguin suffit. L'avantage de la technique – évidemment liée à [celle](#) qui permet de décoder le génome de l'enfant à un âge aussi précoce – est de ne poser aucun risque pour le fœtus, contrairement à l'amniocentèse qui provoque 1 à 2 % de fausses couches.

Qu'une telle technique puisse faire l'objet d'études scientifiques et même être à l'origine d'entreprises potentiellement prospères, comme celle du Dr Ravinder Dhallan récemment installée à Columbia, Maryland, est évidemment dû au fait que bien des femmes ont plus d'un partenaire mâle au moment de concevoir, et aimeraient être « fixées ». (Chez le Dr Dhallan, la vérification coûte entre 950 et 1.650 \$, à comparer avec les 500 \$ généralement facturés après la naissance.)

Pour l'heure, ces tests n'ont pas encore de valeur légale : lorsque ce sera le cas, on pourrait imaginer de réclamer aides et pensions alimentaires au père dès son identité connue.

Mais leur fiabilité est désormais mieux établie comme en attestait récemment un article du *New England Journal of Medicine*, portant sur 30 cas.

Un article du [New York Times](#) souligne qu'à l'inverse, connaître de manière aussi précoce l'identité du père de son enfant peut faciliter la décision de la femme... d'avorter ou non, selon

qu'elle en est satisfaite ou non. Il cite l'exemple de Courtney Herndon, 19 ans : après avoir rompu avec son petit ami, elle a eu une brève aventure avec quelqu'un qu'elle considérait plutôt comme un ami. Elle allait rapidement se découvrir enceinte. Ledit ami a accepté le test : une fois sa paternité établie, il a aussitôt choisi d'aider la jeune femme à subvenir aux besoins de l'enfant. Le Dr Dhallan, de son côté, indique que le fait de connaître l'identité du père pourrait aider des femmes à garder leur enfant à la suite d'un viol si le violeur s'avérait ne pas être le père.

Il semblerait, selon cet article américain, qu'entre 0,80 et 30 % des enfants à naître ne sont pas de leur père putatif, selon les études, la valeur médiane de ce pourcentage étant de 3,7 %. On note aussi que l'incertitude sur l'identité du père est liée à un pourcentage plus élevé de mortalité infantile.

En gros, la nouvelle technique est présentée comme un bienfait, notamment en responsabilisant les hommes qui découvrent avec certitude leur paternité après avoir eu un doute, et décident de s'intéresser à l'enfant à naître.

Mais on voit que la logique du système permet bien des effets pervers qu'évitaient à la fois le mariage légitime et la notion du père putatif, en même temps qu'il rend compte d'une dégradation des mœurs à l'heure où une proportion croissante des enfants naissent hors mariage. En France, elle était de 42,6 % en 2000, et de 54,1 % en 2010 : une augmentation spectaculaire en un laps de temps aussi court.



**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un  
courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits)

[Réseau Riposte catholique](#)